



## Office of the Fire Marshal • Bureau du prévôt des incendies

65, rue Brunswick Street, Fredericton (N.-B.) E3B 1G5, 453-2004 (tél.), 457-4899 (téléc.)

# BULLETIN N° 2002-09

Date: April 29, 2002

Date : Le 29 avril 2002

To : All Fire Department  
Universities, Colleges & School  
Superintendents

Destinataires : Tous les services d'incendie  
Directeurs d'université, collège  
et d'école

From : Ken Harris

Expéditeur : Ken Harris

Re : Tampering with Life Safety Systems

Objet : Altération des systèmes de sécurité

The Office of the Fire Marshal has received several complaints and has observed during fire inspections that individuals are tampering with life safety systems in buildings.

Le Bureau du prévôt des incendies a constaté dans le cadre d'inspections l'altération de systèmes de sécurité dans certains édifices. Le Bureau a également reçu plusieurs plaintes à cet égard.

The *Fire Prevention Act* states :

En vertu de l'article 23 de la *Loi sur la prévention des incendies* :

*“Every person who (a.1) without the written authorization of the fire Marshal, the deputy fire marshal, a fire prevention officer, a fire investigator or a local assistant, tampers with exit doors, portable or fixed fire extinguishing equipment, automatic sprinkler systems, automatic fire or smoke detection systems or manual or automatic fire alarm systems, except for maintenance and repairs;*

*«Quiconque a.1) sans l'autorisation écrite du prévôt des incendies, de l'adjoint du prévôt des incendies, de l'agent de prévention des incendies, de l'enquêteur d'incendies ou de l'assistant local, et pour raisons autres que l'entretien et la réparation, entrave les issues de secours, le matériel d'extinction fixe ou portatif, les installations d'arrosage automatique, les détecteurs de fumée ou les avertisseurs d'incendie, automatiques ou portatifs commet une infraction. »*

*commits an offence.”*

The maximum fine for this offense is \$7500.00.

L'amende maximale pour une telle infraction s'élève à 7 500 \$.

If you require further information on the above please contact our office at 453-2004 or your local Assistant Fire Marshal.

Pour obtenir de plus amples renseignements à cet égard, veuillez communiquer avec nous, au 453-2004, ou avec l'assistant du prévôt des incendies de votre région.